



jeudi 27 janvier 2011

dossier de presse

Signature du contrat communal d'aménagement entre le Conseil général et la commune de Saint-Laurent-la-Conche

par **Bernard BONNE**, Président du Conseil général
et **Henri NIGAY**, Conseiller général du canton de Feurs

Le Conseil général mobilise près de 180 000 € sur 3 ans en faveur de la commune de Saint-Laurent-la-Conche :	2
Le projet d'aménagement global de la commune :	2
La définition du contrat :	2
Les financements apportés par le Conseil général :	3
Un contrat gagnant-gagnant entre le Conseil général et les communes :	4
Un nouveau mode d'intervention :	4
Une enveloppe de 2,4 M€ pour 2011 :	4

contact presse :

Pierre CHAPPEL
☎ 06 21 12 25 47
pierre.chappel@cg42.fr

Le Conseil général mobilise près de 180 000 € sur 3 ans en faveur de la commune de Saint-Laurent-la-Conche :

Située dans le canton de Feurs et membre de la communauté de communes de Feurs-en-Forez, la commune de Saint-Laurent-la-Conche compte 572 habitants.

Le projet d'aménagement global de la commune :

En 2008, la commune de Saint-Laurent-la-Conche a réalisé une étude d'aménagement global de son bourg pour laquelle elle a bénéficié d'une subvention du Conseil général d'un montant de 7 410 €.

Les conclusions de cette étude ont permis de définir un projet d'aménagement communal ainsi qu'une estimation du montant des travaux à réaliser.

Objectifs du projet d'aménagement :

Quatre problématiques d'aménagement ont été déterminées par la commune :

- Réhabiliter la salle des fêtes ;
- Sécuriser la circulation piétonne entre l'école, la salle d'animation et la mairie ;
- Améliorer la signalétique globale du village ;
- Valoriser le point de vue sur le fleuve Loire depuis le village.

La définition du contrat :

Le 15 novembre 2010, le Conseil général a approuvé le contrat communal d'aménagement de la commune de Saint-Laurent-la-Conche.

Les projets prioritaires suivants ont ainsi été retenus :

- La réhabilitation de la salle des fêtes et son aménagement intérieur ;
- L'aménagement de la place publique entre la salle des fêtes et l'école ;

- L'aménagement d'un cheminement piétonnier entre la mairie et l'école ;
- L'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants ;
- La rénovation de l'ancien bâtiment de l'école.

Les financements apportés par le Conseil général :

Le coût global de l'ensemble des opérations à réaliser est estimé à 541 950 € HT. Les travaux devraient s'étendre de décembre 2010 à décembre 2013 soit trois ans après l'approbation du contrat.

Pour soutenir la commune, le Conseil général a prévu de lui apporter une aide globale d'un montant de **179 505 €** inscrit dans le cadre du contrat communal d'aménagement sur la période 2010-2013 **dont 61 665 € au titre de la ligne dédiée aux COCA.**

Un contrat gagnant-gagnant entre le Conseil général et les communes :

Un nouveau mode d'intervention :

Pour mieux répondre aux attentes des communes, le Conseil général a mis au point un nouvel outil : le **contrat communal d'aménagement**.

Etabli pour une durée de trois ans, ce contrat permettra aux communes qui en bénéficient d'optimiser les aides qu'elles reçoivent du Conseil général de la Loire. Ce dispositif met en oeuvre un levier d'aménagement communal plus puissant et plus cohérent que les aides traditionnelles.

Le contrat communal d'aménagement de la commune de Saint-Laurent-la-Conche est le **15^e COCA** signé par le Conseil général de la Loire.

Une enveloppe de 2,4 M€ pour 2011 :

En 2011, le Conseil général a prévu de mobiliser une enveloppe globale d'un montant de 2 400 000 € en faveur des contrats communaux d'aménagement.

Ce dispositif de contractualisation permettra ainsi de renforcer la proximité et le partenariat entre le Conseil général et les communes ligériennes, en prenant en compte les besoins particuliers de celles-ci pour l'aboutissement de leurs projets de développement.